

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Grand Est

Strasbourg, le 20 mai 2019

Service Évaluation Environnementale

Le Directeur Régional
à
La Société du Crématorium de Haguenau
M. Julien HANOKA
2, rue Clément Ader
67500 Haguenau

Affaire suivie par : Dominique BURLET
Courriel :
casparcas.see.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr

**EXAMEN AU CAS PAR CAS PRÉALABLE
A LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE D'IMPACT
ACCUSÉ DE RÉCEPTION**

Objet : F2019-4453 - votre demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une évaluation environnementale concernant le projet suivant : Création d'un crématorium, rue Clément Ader, à Haguenau (67)

PJ : /

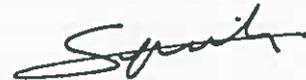
Vous m'avez transmis une demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une évaluation environnementale pour le projet rappelé ci-dessus. **Je vous en accuse réception en date du 17 mai 2019.**

L'Autorité Environnementale est susceptible de vous demander de compléter le formulaire et dispose d'un délai de 35 jours calendaires, à compter de la réception du formulaire complet, pour décider de la nécessité ou non de réaliser une étude d'impact.

L'absence de décision au terme de ce délai vaut obligation de réaliser une évaluation environnementale (formalisée dans une étude d'impact).

Le formulaire reconnu complet, ainsi que la décision motivée seront téléchargeables sur le site internet de la DREAL (www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr - Accueil > Évaluation Environnementale > Avis et décisions de l'AE)

Pour le Directeur Régional de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de la région Grand-Est,
Le chef du service évaluation environnementale,



Pierre SPEICH